

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 05 novembre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, ainsi qu'à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

L'empreinte carbone du numérique ne cesse d'augmenter. Les émissions CO2 des centres de données illustrent cette évolution, leur empreinte s'étant triplée entre 2018 et 2024. En 2024, les centres de données représentaient aussi environ 1,5 % de la consommation mondiale d'électricité, soit 415 térawattheures (TWh). Parmi les moteurs de cette évolution, l'Intelligence Artificielle (IA) joue un rôle croissant. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que l'IA représentera 15 % de la charge des centres de données en 2025, pour atteindre 55 % en 2030.

Récemment, un journal hebdomadaire a fait des calculs similaires pour le Luxembourg¹. Dans cet article, l'auteur note qu'en 2040 les centres de données représenteront jusqu'à 13 % des besoins en électricité aux heures de pointe, soit une explosion d'un multiple de 25 des besoins actuels.

Dans ce contexte, nous aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les ministres :

- Quels standards contraignants d'efficacité énergétique le gouvernement impose-t-il actuellement aux centres de données au Luxembourg, et comment ces standards se comparent-ils aux meilleures pratiques européennes ?
- Le gouvernement envisage-t-il d'introduire des mesures ou critères supplémentaires pour les nouveaux centres de données à haute intensité énergétique, notamment ceux dédiés à l'IA, afin d'assurer une gestion énergétique conforme aux engagements climatiques et aux objectifs de durabilité, en attendant l'établissement de normes européennes minimales ?
- Le gouvernement peut-il fournir des données précises sur l'empreinte carbone actuelle des centres de données luxembourgeois, ventilées par opérateur et exprimées en tonnes de CO2 par an ?
- Face aux projections indiquant que les centres de données pourraient représenter 13% de la consommation électrique aux heures de pointe en 2040, quelles mesures concrètes le gouvernement compte-t-il prendre pour encadrer cette croissance afin de garantir la compatibilité avec les engagements climatiques du Luxembourg ?
- Le Luxembourg a manqué la date limite du 11 octobre 2025 pour transposer la Directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique et modifiant le règlement (UE) 2023/955 (refonte). Quelles sont les raisons de ce retard, et pourquoi cette directive, essentielle pour réduire la

¹ Adami, J. (2025, 10 octobre). « Künstliche Intelligenz » befeuert die Klimakrise. WOXX, p. 4.

consommation énergétique et les émissions de CO₂, ne figure-t-elle pas parmi les priorités législatives du gouvernement ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Franz Fayot
Député



Georges Engel
Député



Ben Polidori
Député